



U C E C A A P

UNION DES COMPAGNIES D'EXPERTS PRES LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

PROCÉDURE D'OBTENTION OU DE RENOUVELLEMENT DE LA CARTE D'EXPERT

Rappel :

La carte d'expert permettant de signer les documents et d'accéder au site OPALEXE de gestion des documents d'expertise est délivrée pour 3 ans par un tiers de confiance : CERTEUROPE avec lequel l'UCECAAP a signé une convention en date du 19 avril 2018.

Procédure de commande ou de renouvellement de la carte

La procédure de renouvellement consiste en fait à commander une nouvelle carte.

La carte se commande sur le site du CNCEJ <https://www.cncej.org>, onglet Dématérialisation. Elle nécessite d'avoir créé son compte client chez CERTEUROPE (à ne pas confondre avec le compte utilisateur associé au certificat de la carte d'expert).

Dans le cas de commande d'une nouvelle carte, il est recommandé à l'expert d'initialiser la procédure un mois avant la date d'expiration de l'ancienne carte, l'ensemble de la démarche prenant un certain temps.

La procédure répond aux exigences légales de certification de la qualité d'expert. La signature des documents est assurée par un expert de l'UCECAAP, délégué du Président, appelé AED (Autorité d'Enregistrement Déléguée).

Les étapes à suivre dans tous les cas sont les suivantes :

- 1 – Commander la carte
 - Se munir du n° SIRET

Maison des Experts : 9 rue Francis Davso 13001 Marseille

Tel: 04.91.33.04.04 Fax : 04.91.33.14.43

E-MAIL : secretariat@ucecaap.com - SITE INTERNET : [HTTP://WWW.ucecaap.com](http://www.ucecaap.com)

- Se connecter au site du CNCEJ, onglet dématérialisation, saisir le code anti-robot
- Si on possède déjà un compte client, se connecter avec les identifiants de ce compte.
- Si on ne possède pas de compte client, en créer un avec le bouton « Créer un compte » situé en haut et à droite de la fenêtre.
- Récupérer le mot de passe associé au compte client, envoyé par mail ; les identifiants du compte client sont l'adresse mail communiquée et le mot de passe reçu sur cette adresse.
- Se connecter et documenter les différents champs de saisie. Le numéro de téléphone ne doit pas comporter le premier « 0 ». Le code privilège est destiné à d'autres populations que les experts et n'a pas à être documenté.
- Payer la carte (paiement CB)

A l'issue de cette procédure, télécharger le dossier pré-rempli.
 Contrôler les données saisies. **Les modifier manuellement si nécessaire, en mettant en évidence les corrections apportées ;**
Nota : Pour les experts inscrits seulement sur le tableau de la Cour Administrative d'appel, indiquer en Cour d'appel judiciaire la Cour d'Aix en Provence, et rayer cette mention sur le document téléchargé.

2 – Faire valider son inscription à la Cour d'appel en suivant les étapes ci-après :

- Adresser au secrétariat de l'UCECAAP l'attestation à faire signer, et une photocopie complète (recto-verso) d'une pièce d'identité à faire certifier conforme à l'original, et le nom de l'AED qui signera les documents ; après vérification de la réalité de l'inscription de l'expert sur la liste , le secrétariat adresse ces pièces munies du tampon de l'UCECAAP à l'AED choisi par l'expert
- Prendre rendez-vous avec cet AED pour signature en face-à-face de l'attestation, et de la photocopie de la pièce d'identité (voir liste des AED ci-dessous)

3 – Renvoyer le dossier complet à l'adresse indiquée sur le dossier téléchargé, sans oublier de fournir en parallèle la photo d'identité scannée qui figurera sur la carte.

Maison des Experts : 9 rue Francis Davso 13001 Marseille

Tel: 04.91.33.04.04 Fax : 04.91.33.14.43

E-MAIL : secretariat@ucecaap.com - SITE INTERNET : [HTTP://WWW.ucecaap.com](http://www.ucecaap.com)

Le délai moyen de réception de la carte est de 15 jours après réception par CERTEUROPE du dossier complet. Il est donc recommandé de demander le renouvellement de la carte au minimum 1 mois à l'avance.

Liste en annexe des personnes (AED) ayant reçues délégation pour signer les attestations

Constant VIANO
Président

Pierre MALICET
Réfèrent OPALEXE

Signature de l'autorité d'enregistrement ayant reçue délégation de l'UCECAAP

(faire précéder la signature par « Bon pour accord »)

Maison des Experts : 9 rue Francis Davso 13001 Marseille

Tel: 04.91.33.04.04 Fax : 04.91.33.14.43

E-MAIL : secretariat@ucecaap.com - SITE INTERNET : [HTTP://WWW.ucecaap.com](http://www.ucecaap.com)

LISTE DES OPERATEURS (AED)
ayant reçus délégation de signature

ARDITTI Bernard
Le Toucan
37, bd Elémir Bourges
04100 MANOSQUE
06 73 32 54 50
bernard.arditti@expert-de-justice.org

GUYON Christian
130, impasse Bagatelle
06140 VENCE
06 81 58 45 20
c.g9@wanadoo.fr

MALICET Pierre
323, route de Rousset
13710 FUYEAU
06 11 53 90 23
pierre.malicet@expert-de-justice.org

SIMONNET Lucien
7 rue Mirandola
La Colline aux Mimosas
83400 HYERES
06 15 01 36 50
lucien.simonnet@expert-de-justice.org

DEVILLERS Gilles
43, avenue de la libération
13160 CHATEAURENARD
06 20 24 05 52
gilles@gildevillers.fr

LÉGALLE Gérard
Parc Cézanne – Bât. Bellevue
57, avenue des Ecoles Militaires
13100 AIX EN PROVENCE
06 14 08 63 72
gerard.legalle@wanadoo.fr

MANNARINI-SEURT Patricia
6, place Stanislas
Résidence Le Stanislas
06400 CANNES
04 93 38 70 72
cms.expertises@gmail.com

VIANO Constant
Cabinet GFE
Le Minotaure
34, avenue Henri Matisse
06200-NICE
06 18 43 90 16
constant.viano@expert-de-justice.org

Maison des Experts : 9 rue Francis Davso 13001 Marseille

Tel: 04.91.33.04.04 Fax : 04.91.33.14.43

E-MAIL : secretariat@ucecaap.com - SITE INTERNET : [HTTP://WWW.UCECAAP.COM](http://www.ucecaap.com)